

CIRCULAIRE 005-24  
Le 10 janvier 2024

### TYPE D'ORDRE AU MIEUX

Bourse de Montréal inc. souhaite annoncer qu'à compter du mardi 23 janvier 2024, les ordres au mieux, tels que décrits à l'[Article 6.110 \(b\) \(ii\)](#), seront activés pour les contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA) et les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) et de cinq ans (CGF). Les bandes de protections des ordres au mieux pour ces instruments s'établiront comme suit:

Instruments	Bandes de protection des ordres au mieux
Contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA) Mois d'échéance rapproché	0,015 pour les positions simples, stratégies et les écarts
Contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA) Tout autre mois d'échéance	0,03 pour les positions simples, stratégies et les écarts
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) - Tous les mois d'échéance	0,04 pour les positions simples (0,02 pour les écarts)
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF) - Tous les mois d'échéance	0,08 pour les positions simples (0,04 pour les écarts)

À titre de référence, les bandes de protection des ordres au mieux sont affichées dans la section des [Seuils appliqués par le marché et les contrôles de la Bourse](#) de notre site Web.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des opérations de marché au (514) 871- 7871.

Robert Tasca  
Directeur général, Produits dérivés et services connexes  
Bourse de Montréal